

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: jeudi 28 octobre 2021 19:05
À: Plum
Objet: demande modification du projet de PLUM Orléans d'Avril 2021
Pièces jointes: Numérisation_20211026.pdf; Numérisation_20211026 (2).pdf; Numérisation_20211026 (3).pdf

à l'attention Monsieur le Président de la Commission d'Enquête PLUM Orléans,

Monsieur le Président,

Nous vous adressons en pièces jointes :

- notre demande de modification du projet de PLUM
- plan de situation des terrains concernés au PLU de Chateau 2013
- plan de situation des terrains concernés au projet PLUM Orléans 2021 pour être versés au registre d'enquête.

Vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre requête et de la bonne suite que vous pourrez y apporter.

Salutations distinguées

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Plan Local Urbanisation Métropolitain
Orléans Métropole
Espace Saint Marc
5 Place du 6 Juin 1944
45000 O R L E A N S

Objet : enquête PLUM

Chanteau, le 28 Octobre 2021

Monsieur le Président de la Commission d' Enquête,

Nous avons pris connaissance du projet de P L U M d'Orléans daté du 29 avril 2021.

Par le présent courrier nous demandons que soit réexaminée, avant l'adoption définitive du PLUM, la situation d'un terrain partie de nos parcelles ° 45, 46 et 470 au cadastre de Chanteau. Sur le PLU de Chanteau de Février 2013 ce terrain d'environ 4000 mètre carrés était classé zone constructible, or le zonage du PLUM projeté déclassé ce terrain en le situant en zone agricole. A l'inverse, nous avons d'ailleurs adressé à vos services, dès le mois d'avril 2019, une demande de modification concernant la parcelle n° 469, que nous avons en indivision, et que le PLU avait laissée en zone agricole de façon illogique.

Pourquoi le projet PLUM ignore t'il la situation pré existante avec cette mesure discriminatoire à notre encontre ? Ce déclassement , supprimant la constructibilité de notre terrain, nous occasionne un préjudice important et ce sans aucune compensation. La mairie de Chanteau, sur son site internet, avait annoncé une réunion publique à Chanteau « à l'automne 2021 », cette réunion nous aurait permis de manifester notre désaccord mais elle n'a finalement jamais eu lieu. D'ailleurs n'y a t'il pas là un vice de forme ?

La modeste superficie concernée ne peut influencer de façon significative sur la superficie des terres cultivables de la commune. Qui plus est , la vocation agricole de ces terrains ne peut guère être avancée car depuis bien longtemps ils ne sont plus vraiment exploités, étant de trop mauvaise qualité.

La situation en zone constructible de ces terrains ne causait aucune nuisance grave à qui que ce soit et d'ailleurs, à notre connaissance, aucune opposition n'avait été manifestée sur le PLU de 2013. Il n'y a vis à vis de l'intérêt général, aucune raison justifiée de nous léser de cette façon.

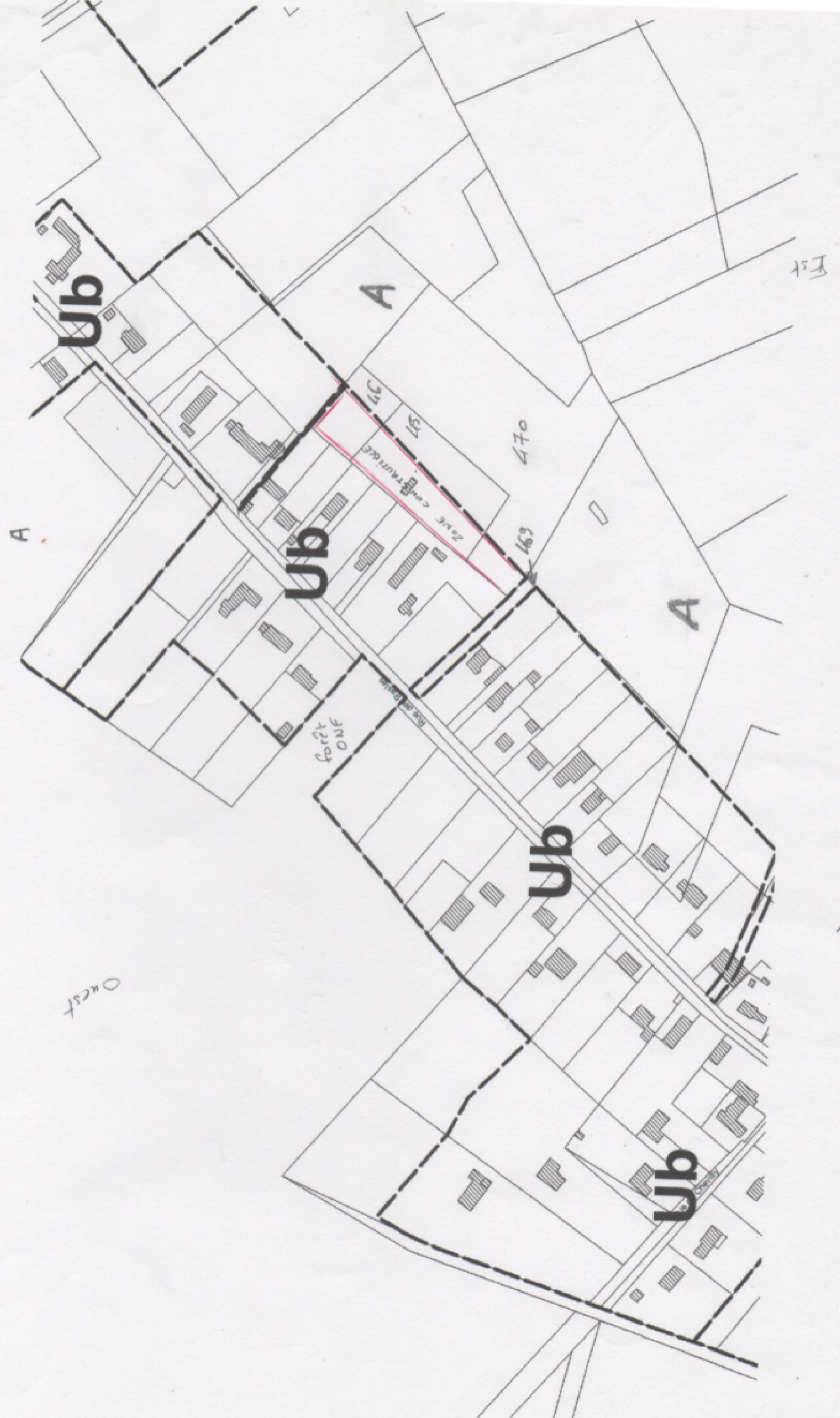
Nous demandons donc de revenir sur la décision projetée de déclasser cette partie de nos terrains, sans motif réellement fondé, et de rétablir le zonage à ce qu'il était auparavant.

Pour plus de précision, nous vous prions de trouver ci-joint une copie d'extrait de cadastre relatif aux terrains concernés (situation avant projet PLUM et situation au projet) et nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, l'expression de nos salutations distinguées.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

PLU CHANTEAUX AVANT PROJET PLUM^{ord} P5 no 1



PJ m° 2

PROJET PLUM

